



SPORT ÉTUDIANT

Québec et Chaudière-Appalaches

2450 chemin Sainte-Foy, Québec (Québec), G1V 1T2 Tél.: (418) 657-7678

sportetudiant.qc.ca

Cmpte-rendu de la réunion post-saison du Comité technique de VOLLEYBALL mercredi 22 avril 2009, 9h00, aux bureaux de l'ARSEQCA

Présences :

Gaétan Leclerc	Resp. Dina-Bélanger	ASIP
Simon Grenier	Resp. Benoit-Vachon	Cs Beauce-Etchemins
Jacques Lapierre	Resp. É.S.Veilleux	Cs Beauce-Etchemins
Stéphane Dupuis	Entr. É.S.Veilleux	Cs Beauce-Etchemins
Patricia Bourgault	Resp. Jean-de-Brébeuf	Cs Capitale
Éric Pouliot	Resp. Du Plateau	Cs Charlevoix
Carole Brault	Resp. Envol	Cs Navigateurs
Gilles Bergeron	Entr. Envol	Cs Navigateurs
Alain Pelletier	Entr. U.Laval F	Invité
Michel Julien	Régisseur	ARSEQCA

Absents :

Steve Tanguay	Resp. Camaradière	Cs Capitale
Steve Lachance	Entr. Mont Ste-Anne	Cs Premières-Seigneuries

Sujets :

1- Réglementation spécifique (ligue et championnat)

- Catégories d'âge

Discussion sur la possibilité de reconnaître des catégories mineures en féminin, afin de reconnaître des regroupements et protection par âge plutôt que niveaux.

***CHG1** Sans reconnaître de catégorie distincte, la meilleure équipe Atome F au classement général sera soulignée par une bannière de ligue.

En masculin, possibilité d'offrir uniquement du juvénile et cadet-mineur (C3) en raison de la faible participation masculine.

Les membres souhaitent conserver les catégories actuelles tant régionales que provinciales, F et M. De plus, aucunement question de changer la date du 1^{er} octobre surtout pour le benjamin.

Discussion sur la possibilité d'accepter des garçons dans les équipes féminines, en limitant à 1 joueur sur le terrain. Potentiel de les limiter en ligne arrière seulement. Qu'ils soient de la catégorie inférieure ou mineure.

« Refusé »

- Art. 2 – ballon officiel
- *CHG1** Ajouter le ballon 15-0-C

- Art. 4.2 – nombre de joueurs 15-12-14 ? / absents en benjamin vs participation
- *CHG2** En respect du nombre officiel à FVBQ, le nombre de joueurs est de 14 pour chaque match. La gestion de l’alignement est indépendante à chaque match même si formule de tournoi. L’entraîneur est donc responsable de vérifier son alignement, rayer ou indiquer les absents.

- Art. 4.3 – Utilisation du libéro vs FVBQ / provincial FQSE
- *ChgPR1** Discussion sur l’utilisation du libéro au niveau cadet. Les membres souhaitent que leur utilisation soit acceptée à ce niveau minimalement en féminin mais également en masculin. Toutefois, la réglementation régionale devra être la même que celle appliquée lors des championnats scolaires provinciaux. Agir à ce niveau pour réactiver l’utilisation du libéro en cadet.
On souhaite également avoir des précisions sur la règle de substitution à appliquer lorsque le libéro n’est pas permis (6 ou 12?). De plus, est-ce que le nombre de joueurs admissibles pour un match varie pour une limitation à 12 plutôt que 14 à ces niveaux ?

- Art.4.4 – Participation obligatoire voir également 4.2, ajuster règle si nécessaire (cas nb de joueurs minimum, réserviste > 10pts, 3 set)
- *CHG3** La gestion se fait par match et non plus par tournoi (voir modif. 4.2). La gestion des irrégularités sera désormais traitée par protêt uniquement. À cet effet, le capitaine de l’équipe devra au terme de la partie, vérifier si l’adversaire a respecté la règle de participation avant de signer la feuille pour en accepter le résultat. À ce moment, s’il découvre irrégularité, il devra indiquer « Protêt – non respect de la règle de participation » dans la case prévue à cet effet et signer le protêt. (La signature de l’entraîneur est également acceptée pour le protêt en raison de l’âge des participants). Le responsable du tournoi devra alors signaler le protêt sur cette rencontre dans son rapport à l’ARSEQCA. Seules les rencontres ainsi contestées seront traitées et sanctionnables. Toute plainte tardive à cet effet ne sera recevable si absence de protêt signalée sur la feuille de pointage officielle ainsi que les copies de chaque équipe. Une responsabilité et vigilance de la part des entraîneurs sur cet aspect de règlement, tout comme la sensibilisation des joueurs (capitaine) à leur rôle et connaissance des règlements. Aucune responsabilité à cet égard n’incombe à l’officiel qui ne fait que signer comme témoin de la situation.

Discussion à savoir si on doit reconnaître la participation de joueurs réservistes qui disputent une séquence de plus de 10-15 points en relève. «Refusé»

- Art. 7 & 8 – Préciser formule vs points / ligue vs régional, nb. Sets / matchs par tournoi (2 sets vs 2/3) par niveau / Bris d'égalité (re art. 32)

***CHG4** Annuler toute référence à des points pour des rencontres de l'article 7.
Formuler 2 libellés de bris d'égalité, l'un pour traiter les cas d'égalité lors de rencontres 2 de 3. L'autre pour traiter les cas d'égalité lorsque l'on joue un nombre de sets fixe.

2- Réglementation spécifique (ligue) Formule de jeu

- Art. 31.1 - Classement des équipes par niveau, nombre par niveau

***CHG5** Annuler toute référence à des niveaux de jeu durant la saison. Toutefois pour faciliter l'organisation des équipes au départ, les équipes devront indiquer s'ils veulent démarrer la saison au niveau AA ou A.
Toutes les équipes sont insérées dans un processus de classement et reclassement dans une échelle unique et une seule bannière de champion de ligue sera octroyée par catégorie / sexe. Il y aura reconnaissance de niveaux uniquement pour les championnats de ligues où l'on offrira autant de niveaux que de multiples de 8 équipes.
On forcera des regroupements de 5 équipes par section. Lorsqu'impossible, les situations irrégulières se retrouveront au niveau inférieur.

Tournoi #1 pré-saison			Tournoi#2 Classement			Tournoi #3 Classement		Tournoi #4 Classement	Tournoi #5	Championnats
AA	AA	AA	AA	AA	AA	Div1a	Div1b	Div1 (5)	Ch. Lig (4)	Ch. Rég. AA
								Div2 (5)	QAA (8)	Ch. Lig BB
A	A	A	A	A	A	Div2a	Div2b	Div3 (5)	QBB (8)	Ch. Lig CC
								Div4 (5)	QCC (8)	Ch. Lig A
A	A	A	A	A	A	Div3a	Div3b	Div5 (5)	QA (8)	Ch. Lig B
								Div6 (x)	QB (8)	Autres si lieu

Selon le nombre d'équipes masculines, on tentera de faire de même, mais les ajustements seront apportés selon les inscriptions réelles.
(voir également championnats et mérites)

- Art. 31.2 – Exception masculin vs privilèges ou perte de privilèges (hôte rég.) accès direct provincial (exclus régional)

***CHG6** Ajouter : « Une équipe acceptée pour évoluer au niveau supérieur pour les activités de la ligue, perdent ainsi leurs privilèges au niveau inférieur et n'obtiennent qu'un accès automatique au championnat régional du niveau initial sans priorité de pouvoir être hôte de cette catégorie. »

- Art. 31.3 – Méthode utilisée pour classement et reclassement / niveau, vs sous catégorisation – obligation d'évoluer AA

Ajuster selon les modifications apportées à 31.1

- Art. 32 – voir compatibilité avec art. 7

***CHG7** Supprimer le superflux qui peut causer ambiguïté

- Art. 36 – équipes étoiles

***CHG8**

Chaque équipe désignera 1 joueur étoile à être honoré.
 Lorsque 2 équipes étoiles pour le meilleur niveau de jeu, les 4 premières équipes au classement général de la ligue obtiendront un 2^e joueur sélectionné.
 Les entraîneurs détermineront ceux / celles qui composeront la 1^{ère} et 2^e équipe.
 En juvénile, les entraîneurs peuvent modifier les critères de sélections pour les 2 équipes ainsi que les 6 invités en sus, afin d'obtenir un alignement.

3- Réglementation spécifique (championnat)

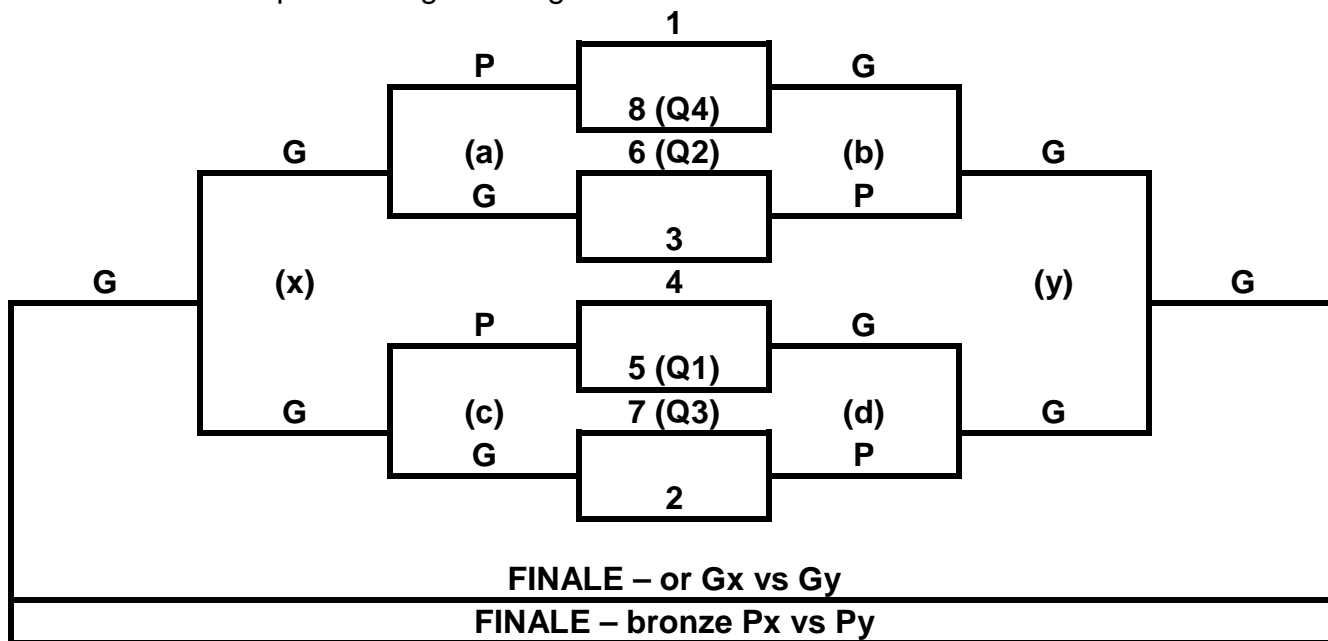
***CHG9**

Reconnaître uniquement un championnat régional pour le niveau AA de chaque catégorie d'âge (mérites régionaux). Si besoin, les autres niveaux seront identifiés et appelés des championnats de ligues (mérites locaux).

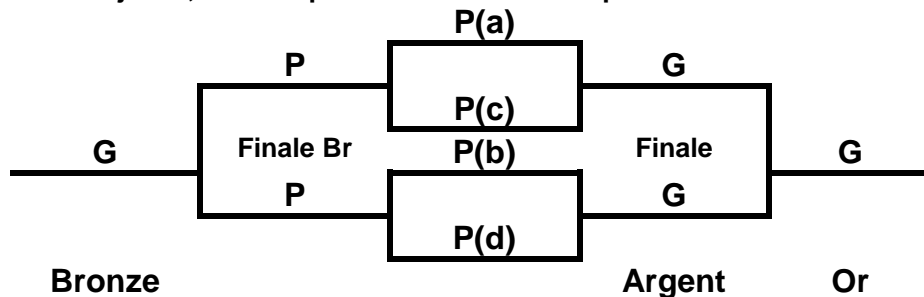
***CHG10**

La formule des championnats est modifiée pour une formule faux double élimination à huit (8) équipes. En benjamin seulement, il y aura une reconnaissance et mérites locaux pour la 2^e division (4 équipes écartées des 1/2 finales). Pour les autres catégories, il n'y aura pas de mérites de 2^e division, mais seulement une 3^e rencontre pour déterminer le rang.

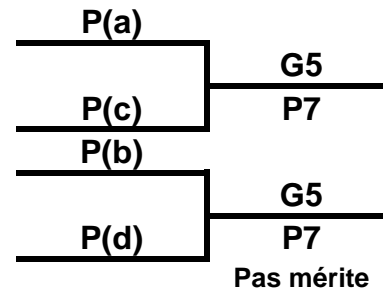
Formule de championnat régional / ligue :



En Benjamin, formule pour division 2 de chaque niveau



Autres : formule classement



4- Calendrier de compétition

- S'assurer que la soirée étoile soit après les championnats provinciaux

***CHG10** En masculin, on enlève 1 tournoi pour obtenir 4 tournois de ligue + championnat. Ceci dans le but de permettre la fin des activités football. Le premier tournoi se tiendra fin novembre – début décembre.

5- Inscriptions CVE

On souhaite le déplacement de la CVE plus tard.

***CHG11** Pour sélectionner les équipes à la CVE, on utilisera le tournoi #1 de la ligue. Si impossible, toutes les équipes intéressées devront participer à un tournoi ou rencontre de sélection obligatoirement (soir de semaine).
En masculin, il est possible que l'on utilise la Coupe de l'Est (Limoilou) en remplacement de la CVE. Occasion qui remplacera le tournoi de ligue en moins.

6- Règlements provinciaux

- Libéro (voir position art. 4.3 *Chg PR1)

7- Règlements administratifs ARSEQCA

- Catégories d'âge en volleyball (voir Art. 1)

8- Volleyball de plage

* Intervenir auprès du club VBEX afin d'éviter les conflits annuels de cet événement avec le régional et/ou provincial d'athlétisme scolaire (cette année 21 juin)

9- Relations VBQ

* Contestation majeure de la nouvelle directive d'interdire tout 1^{er} contact (réception de service) au dessus des épaules. (Faute automatique) Disparité entre les niveaux alors que les modèles juvéniles, collégial et universitaires peuvent le faire mais pas les jeunes.

10- Évaluation du site web volleyball Informations disponibles / à ajouter / modifier

Fin de la réunion à 16h